

A l'attention des Organismes Sociaux

Retraite – FO s'oppose à toute réforme conduisant à reculer l'âge de la retraite

Si beaucoup de commentateurs se félicitent que les questions sociales soient au cœur de l'élection présidentielle, que les propositions diverses fleurissent en matière de salaires ou de retraites notamment n'est pas forcément un gage de progrès pour les salariés !

Ainsi, revient la question de la réforme des retraites et de l'âge de départ.

Plusieurs candidats, dont l'actuel Président de la République, proposent de reculer l'âge légal de départ en retraite à 65 ans.

FO considère que cela est inacceptable pour plusieurs raisons.

D'une part, parce que cela revient à transformer l'élection présidentielle en pseudo-référendum sur ce sujet quand on sait que les motivations du vote pour tel ou tel candidat ou candidate sont diverses, et n'ont que peu à voir avec le sujet en question, ne serait-ce que parce que la grande majorité des électeurs ne se sent pas concernée. A cet égard, que le projet de système universel par points ait figuré dans le projet de candidat élu en 2017 ne valait pas approbation : la majorité de la population concernée s'y est montrée opposée (le Président de la République ayant dû lui-même admettre que ce projet était extrêmement complexe et porteur d'inquiétudes).

D'autre part, parce que le recul de l'âge de la retraite aura comme seul effet de baisser globalement le niveau des pensions alors que le seul effet des réformes passées – elles-mêmes très pénalisantes pour les salariés (recul à 62 ans et allongement de la durée de cotisation à 43 ans, désindexation des pensions des salaires) – conduira à horizon 2070 à une baisse de 2 points de PIB du niveau global des pensions.

De ce point de vue annoncé une pension minimum à 1 000 ou 1 100 € mensuels pour une carrière complète, à taux plein au Smic, ne constitue en rien un progrès par rapport à la situation actuelle. Un ou une salarié qui aurait travaillé une carrière complète au Smic à taux plein percevrait déjà un montant de pension analogue. Et, au demeurant, vivre avec 1 100 € net mensuels n'est même pas vivre avec un Smic (1 269 € net auxquels il faut ajouter 100 € de prime d'activité, ce qui signifie qu'à 1 100 € le déficit de pouvoir d'achat par rapport à un Smic est de 269 €) qui ne suffit pas pour vivre dignement.

FO réitère que ce qu'il faut, aujourd'hui, c'est assurer la possibilité pour tout un chacun, de l'entrée dans la vie active jusqu'au moment de faire valoir sa retraite, de bénéficier d'un emploi pérenne à temps plein et améliorer la rémunération du travail.

A ce titre, FO revendique en particulier que soient revalorisés les emplois confinés aux bas salaires, à temps partiel contraint et en contrats précaires, que subissent plus souvent les femmes et qui empêchent de bénéficier d'une retraite décente.

Annoncer le recul de l'âge comme solution à l'équilibre financier des retraites est une forme d'aveu d'impuissance à améliorer la qualité de l'emploi pour toutes et tous.

FO s'est opposée au système universel de retraite par points qui n'avait d'autre finalité que de contraindre au fil du temps à devoir reculer l'âge effectif de la retraite avec le système d'âge pivot.

FO s'oppose et s'opposera à toute autre réforme conduisant à dégrader les droits à la retraite et à reculer l'âge pour en bénéficier.

Les élu(e)s Force Ouvrière

Notre syndicat est à votre écoute, contactez vos élus

CSE : Fabienne FORT 2819008 – Gilles GROUSSET 2809710 - Pierre-Yves HERVET 2809309 – Sandrine MORENO 2809485

- Ali MAKRANI 2809484 - Sophie CWICK 2809448 - Jean-Pierre BARTOLI 2809286

Déléguée syndicale F.O.F.E.C. : Fabienne FORT - Délégué syndical S.N.F.O.C.O.S. : Jean-Pierre BARTOLI